

Un échange de lettres entre le colonel PASSY et M. Maurice SCHUMANN

Nous publions, ci-dessous, à titre d'information, l'échange de lettres qui a eu lieu entre le colonel Dewavrin (Passy) et M. Maurice Schumann.

Mais nous tenons à déclarer combien nous déplorons une telle polémique, pareille à celles que nous avons connues avant guerre, à la veille des élections, et qui, dans le cas présent, met aux prises deux Compagnons de la Libération qui, l'un et l'autre ont rendu d'éminents services au pays.

La lettre du colonel PASSY

Voici plusieurs semaines que je voulais vous écrire cette lettre ; seule ma santé, encore actuellement chancelante, y apporta un regrettable retard.

Vous avez, dans le journal « l'aube », organe officiel du parti dont vous êtes le chef, laissé dire, il y a déjà quelque temps, que j'étais « un officier devenu indigne ».

Pendant des mois, au nom d'un soi-disant « intérêt national » dont « on » me rabâchait les oreilles, j'ai gardé un silence complet. Mais, le 28 août dernier, le gouvernement, présidé par un membre de votre parti, publiait à mon endroit un communiqué qu'il s'était attaché à rendre aussi infamant que possible. Je répondis aussitôt par la voie de la presse en réclamant des juges, une instruction régulière, un procès public ; en effet, si le gouvernement estimait que j'avais commis des fautes méritant une sanction, seul le pouvoir judiciaire me semblait (et me semble toujours) qualifié pour apprécier mes actes avec une indépendance suffisante et en dehors de tout esprit partisan.

Malgré mes demandes répétées, le gouvernement me refuse ces juges auxquels je suis prêt à expliquer, au grand jour, ce que j'ai fait... et ce que je n'ai pas fait, mais qu'« on » m'a demandé ou suggéré de dire pour enlever à l'affaire Passy », pure question de technique des services secrets, le côté politique que, paraît-il, certains membres du gouvernement persistaient à y voir.

Seuls des juges, de vrais juges, seront qualifiés pour dire si oui ou non je suis coupable et si je suis « devenu indigne ». Ce n'est sûrement pas ce point.

Vous, bien moins qu'un autre, monsieur Schumann, et voici pourquoi : Dans la nuit du 4 août 1944, 31 officiers alliés quittaient l'Angleterre à bord du huit avions Liberator pour être parachutés en France.

La réponse de M. Maurice Schumann

Engagé volontaire, dès le premier jour de la guerre, enrôlé dans les Forces Françaises Libres, dès le premier jour de la Résistance, débarqué sur les côtes de Normandie, dès le premier jour de l'assaut libérateur, j'ai été successivement : cité à l'ordre du corps d'Armée le 19 juillet 1944 par le général Koenig, délégué militaire pour le front Nord, commandant en chef des F.F.I.

Cité à l'ordre de la Division le 25 août 1944 par le général Leclerc, commandant la deuxième division blindée ;

Décoré de la croix de la Libération par le général de Gaulle en personne le 14 juillet 1945.

Je passe sur les témoignages qui ne viennent pas de mes chefs, notamment sur celui de l'Anglais Richard Mac Milan qui, dans un article de l'« Evening Standard » sur les opérations de débarquement auxquelles il participa le 6 juin avec moi-même, me rendit un des hommages les plus émouvants qu'aucun combattant français ait jamais reçu d'un combattant allié.

Quant à l'épisode qui se situe entre les deux citations de la bataille de France, j'en tire une fierté supplémentaire.

Blessé au pied gauche pendant la bataille de Cherbourg sans avoir accépté de me faire soigner, rappelé en Angleterre pour quelques jours sur l'ordre de mes chefs, blessé de nouveau au ventre au cours d'un entraînement volontaire, mais acharné dans ma décision de retourner en France, je réussis, de justesse, à me faire adjoindre à une mission. Le ventre couvert de bandages je m'évadais après m'être hissé dans l'appareil. Le chef de bord et mes camarades de vol — tous Américains — après m'avoir ranimé et déshabillé m'interdirent et m'empêchèrent de bouger malgré mes adjurations. A